



Délibération du Conseil métropolitain

Séance du 12 mars 2021

OBJET : **DEFI CLIMATIQUE, BIODIVERSITE ET L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT** - Soutien aux associations de protection et de valorisation de l'environnement - Conventions d'objectifs 2021

Délibération n°

Rapporteur : Yann MONGABURU

PROJET

Le rapporteur(e), Yann MONGABURU;
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : DEFI CLIMATIQUE, BIODIVERSITE ET L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT -
Soutien aux associations de protection et de valorisation de l'environnement - Conventions
d'objectifs 2021

Exposé des motifs

Grenoble-Alpes Métropole soutient le développement d'actions visant à contribuer à la protection et à la valorisation de l'environnement.

Le 27 mai 2016, le Conseil métropolitain votait à l'unanimité la Stratégie cadre en faveur de la biodiversité et des espaces naturels, sur la période 2017-2021.

Pour rappel, cette stratégie propose 3 axes :

Axe 1 : l'innovation dans les projets de préservation, de restauration et de valorisation de la trame verte et bleue et des espaces naturels qui la composent

Axe 2 : l'innovation en matière de coopération

Axe 3 : l'innovation dans la relation aux citoyens et usagers

Au-delà d'une vision partagée, cette stratégie développe et propose des outils et moyens pour parvenir aux objectifs annoncés. Il a ainsi été validé que cette stratégie constitue un cadre de référence pour la conduite des politiques de la Métropole :

- dans ses domaines de compétences, dans le cadre d'une « boîte à outil biodiversité » de la Métropole, permettant une transversalité interservices sur la thématique de la biodiversité,
- dans les actions partenariales qu'elle suscitera et engagera au quotidien en interne, avec les autres collectivités et avec les acteurs de la biodiversité, notamment au travers du « Contrat vert et bleu Grenoble-Alpes Métropole ».

Le « Contrat vert et bleu », approuvé à l'unanimité par les élus du Conseil métropolitain, le 19 mai 2017, est un outil mis en place par la Région Auvergne Rhône-Alpes. Il vise à soutenir les acteurs locaux dans leurs projets de préservation ou de réhabilitation de la trame verte et bleue, dans la conduite de projets opérationnels visant à préserver ou restaurer la connectivité écologique du territoire ou à sensibiliser la population ou les acteurs concernés par ces enjeux.

Aussi, après une concertation avec les différents acteurs du territoire, la Métropole s'est organisée avec les différents partenaires locaux pour bâtir un plan d'actions sur la période allant de mi 2017 à mi 2022 (5 ans). Ce plan d'action identifie 14 maîtres d'ouvrages, dont la Métropole, et 57 actions.

Chaque action fait l'objet d'une demande de subvention spécifique au fil du déroulement du contrat, par son maître d'ouvrage, auprès des partenaires financiers du Contrat vert et bleu, que sont :

La Région Auvergne Rhône-Alpes,
L'Europe via le FEDER,
L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée-Corse,
Le Département de l'Isère
La Métropole.

Ainsi, outre les actions qu'elle conduira directement en maîtrise d'ouvrage, Grenoble Alpes Métropole est également amenée à participer financièrement à certaines actions, par le biais

de conventions partenariales auprès de certains maîtres d'ouvrages. C'est notamment le cas auprès des associations de protection et de valorisation de la nature que sont : le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de l'Isère, France Nature Environnement (FNE) Isère, la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) délégation Isère, Gentiana, Jeunes et Nature, la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère (MNEI), le Tichodrome.

Il vous est aujourd'hui proposé d'apporter un soutien à ces associations, d'une part pour la mise en place de projets inscrits dans la protection de la trame verte et bleue au sein du Contrat vert et bleu et d'autre part pour des projets plus larges correspondant aux orientations de la Stratégie cadre en faveur de la biodiversité et des espaces naturels. Le détail de la proposition de répartition de ce soutien est présenté dans le tableau ci-dessous. Les propositions de convention à établir avec chaque partenaire sont présentées en annexes.

La plupart de ces structures sont également engagées auprès de la Métropole concernant le programme d'éducation à l'environnement. Pour des questions de calendriers distincts mais aussi pour faciliter la transparence dans le mode de financement de ces structures, il est proposé de séparer en deux conventions les financements à ces associations. Ainsi, une convention correspondant au cofinancement du programme d'éducation à l'environnement métropolitain est également présentée en Conseil métropolitain de ce jour (12 mars 2021).

Tableau récapitulatif des aides par structure

CEN	2021	2020
Appui scientifique et technique	19 500 €	19 500 €
Total	19 500 €	19 500 €

FNE	2021	2020
Trame noire	738 €	
Observatoire de la Biodiversité Agricole	1 363 €	
Nature sans frontière <i>(pour mémoire, 11 840 € inscrits Convention EEDD 2021/2022 - 25 Classes)</i>		
Sous total Contrat vert et bleu (CVB)	2101 €	4 268 €
Festival du film	25 000 €	
Animations Grand Public	3 247 €	
Sentinelles de la nature	8 050 €	
Participation Atelier ERC & ZAN	2 200 €	
Sous total hors CVB	38 497 €	36 297 €
Total	40 598 €	40 565 €

LPO	2021	2020
Médiation faune sauvage habitants de la Métropole	5 500 €	
Préservation des rapaces nocturnes (animation plan de conservation chevêche, animation territoriale plaine amont de l'Isère)	11 000 €	
Prise en compte de la biodiversité dans les infrastructures routières	9 900 €	
Contribution technique observatoire de la biodiversité métropolitaine	2 750 €	
Actions amphibiens patrimoniaux (pélodyte ponctué et sonneur à ventre jaune)	4 400 €	
Participation atelier ERC - ZAN	2 200 €	
Travail sur la continuité Parc Paul Mistral / forêt des Sablons / PIA / Meylan	2 750 €	
Total hors CVB	38 500 €	38 001 €

GENTIANA	2021	2020
Sauvage de ma Métro	1 182 €	
Cartographie des ilots forestiers patrimoniaux	3 500 €	
Appui aux communes sur la gestion différenciée	5 350 €	
Espèces exotiques envahissantes	4 340 €	
Arbres têtards	700 €	
Sous total Contrat vert et bleu (CVB)	15 072 €	21 372 €
Sorties Mission Flore	5 520 €	
Accompagnement PEC Renouée / Athanor	3 300 €	
Sous total hors CVB	8 820 €	7 020 €
Total	23 892 €	28 392 €

JEUNES & NATURE	2021	2020
Sensibilisation aux enjeux de la trame verte et bleue en centres de loisirs	7 357 €	7 357 €
Total Contrat vert et bleu	7 357 €	7 357 €

MNEI	2021	2020
Grainothèque	16 500 €	15 500 €
Total Contrat vert et bleu	16 500 €	15 500 €

LE TICHODROME	2021	2020
Recueillir les animaux blessés de la Métropole et sensibiliser le public	10 000 €	10 000 € + 10 000 € sub exceptionnelle
Total hors CVB	10 000 €	20 000 €

	2021	2020
Actions Contrat Vert et Bleu (CVB)	60 530 €	79 855 €
Actions hors CVB	95 817 €	79 460 €
TOTAL	156 347 €	159 315 €

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole»

Vu la délibération de Grenoble-Alpes Métropole n°26 du 27 mai 2016 approuvant la Stratégie cadre Biodiversité et espaces naturels 2017-2021 : structuration d'une boîte à outils biodiversité de la Métropole et d'un plan d'actions de préservation, restauration et valorisation de la trame verte et bleue métropolitaine,

Vu la délibération de Grenoble-Alpes Métropole n°28 du 19 mai 2017 engageant la Métropole en tant que structure porteuse du Contrat vert et bleu Grenoble Alpes Métropole, sur la période 2017-2022,

Après examen de la Commission Territoires en transition du 26 février 2021, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve les conventions de partenariat 2021 avec associations de protection et de valorisation de la nature que sont : Le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN), France Nature Environnement (FNE) Isère, la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) délégation Isère, Gentiana, Jeunes et Nature, la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère (MNEI), le Tichodrome, Approuve le soutien aux associations de protection et de valorisation de la nature que sont : Le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN), France Nature Environnement (FNE) Isère, la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) délégation Isère, Gentiana, Jeunes et Nature, la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère (MNEI), le Tichodrome, au titre de l'année 2021;
- Décide de verser, à ce titre, des subventions **d'un montant global de 156 347 €** selon les modalités suivantes :
 - 19 500 € au CEN avec un acompte de 60% à la notification de la convention et le solde sur présentation à la Métropole du bilan final adressé dans les 4 mois suivant la fin de la convention,
 - 40 598 € à France Nature Environnement (FNE) Isère avec un acompte de 60% à la notification de la convention et le solde sur présentation à la Métropole du bilan final adressé dans les 4 mois suivant la fin de la convention,

- 38 500 € à la LPO Isère avec un acompte de 60% à la notification de la convention et le solde sur présentation à la Métropole du bilan final adressé dans les 4 mois suivant la fin de la convention,
 - 23 892 € à GENTIANA avec un acompte de 60% à la notification de la convention et le solde sur présentation à la Métropole du bilan final adressé dans les 4 mois suivant la fin de la convention,
 - 7 357 € à JEUNES & NATURE avec un acompte de 60% à la notification de la convention et le solde sur présentation à la Métropole du bilan final adressé dans les 4 mois suivant la fin de la convention,
 - 16 500 € à la MNEI avec un acompte de 60% à la notification de la convention et le solde sur présentation à la Métropole du bilan final adressé dans les 4 mois suivant la fin de la convention,
 - 10 000 € à Le Tichodrome avec un acompte de 60% à la notification de l'avenant à la convention et le solde sur présentation à la Métropole du bilan final adressé dans les 4 mois suivant la fin de la convention,
- Autorise le Président à signer les conventions établies avec chaque partenaire, ci-annexées.

Le Président,

Christophe FERRARI

Le compte rendu succinct de la présente délibération a été affiché le 19 mars 2021.

1DL200986
7. 5. 1.